



COMMUNE DE BEYNAC-ET-CAZENAC

24220



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 23 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

Étaient présents :

PARRE Serge, GAUTHIER Thierry, VIGIER Florence, PEIRO Jean-Manuel, VAUCEL Francis, ROUME Jean-Michel, BENNATI Michel, THEIL Arlette, LACOMBE Marie-Cécile, CHAUSSE David, RUBIO Joëlle, DEVAUX Véronique

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : PERSON Eddy procuration donnée à BENNATI Michel, DIOU Jean Luc procuration donnée à DEVAUX Véronique, BROUQUI Corinne procuration donnée à ROUME Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

1-Approbation du compte rendu de la réunion du 23 février 2022

► Approuvé à l'unanimité du conseil

2-Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur des Equipements des Collectivités territoriales touchés par des événements climatiques ou géologiques graves

Le maire informe le conseil municipal que le préjudice subi par la commune par l'éboulement du 28 janvier 2021 ne rentre pas dans les conditions de la reconnaissance de catastrophe naturelle prononcé par l'arrêté ministériel du 17 janvier 2022.

Au titre de l'article L1613-6 du Code général des collectivités territoriales, le maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de solidarité en faveur des Equipements des Collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques graves, dont le montant des dépenses est arrêté à 14 443,20 euros TTC correspondant à la location des feux alternatifs pour sécuriser la circulation sur la route départementale.

► Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3-Comptes administratifs 2021

L'exécution des budgets primitifs de 2021 se résume de la façon suivante :

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées : 895 919,95 €

Dépenses réalisées : 675 189,44 €

Soit un excédent de : 220 730,51 €

Reprise résultat 2020 : 149 872,01 €

Soit un résultat 2021 : 370 602,52 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 695 076,76 €

Dépenses réalisées : 523 069,68 €

Soit un excédent de : 172 007,08 €

Reprise résultat 2020 : - 10 876,40 €

Soit un résultat 2021 : 161 130,68 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section d'Investissement : 161 130,68 € + section de fonctionnement : 370 602,52 €

Total : 531 733,20 €

Il est à noter qu'au titre de la section d'investissement, la commune a bénéficié du versement de trois importantes subventions du Conseil départemental représentant au total 409 000 € pour les travaux de la traverse du bourg.

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 49 249.09 € Dépenses réalisées : 42 560.92 €

Soit un résultat de : 6 688.17 €

Reprise excédent 2020 : 23 980.65 €

Résultat cumulé : 30 668.82 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 16 159,00 € Dépenses réalisées : 14 751.00 €

Soit un résultat de : 1 408.00 €

Reprise excédent 2020 : 711.06 €

Soit un résultat de : 2 119.06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section exploitation : 30 668.82 € + section d'investissement : 2 119.06 €

Total cumulé : 32 787.88 €

Budget annexe transport scolaire

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 22 725.32 € Dépenses réalisées : 20 207.46 €

Soit un résultat de : 2 517.86 €

Reprise excédent 2020 : 14 871.96 €

Résultat cumulé : 17 389.82 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 4 414,00 € Dépenses réalisées : 1 430,00 €

Soit un résultat de : 2 984,00 €

Reprise excédent 2020 : 12 046,28 €

Soit un résultat d'investissement de : 15 030.28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section exploitation : 17 389.82 € + section d'investissement : 15 030,28 €

Total cumulé : 32 420.10 €

Budget annexe de l'Eau

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 45 777.63 € Dépenses réalisées : 24 228.29 €

Soit un résultat de : 21 549.34 €

Reprise excédent 2020 : 30 265.71 €

Résultat cumulé : 51 815.05 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 22 075,00 € Dépenses réalisées : 5 731.82 €

Soit un résultat de : 16 343.18 €

Reprise excédent 2020 : 193 155.98 €

Soit un résultat de : 209 499.16 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section exploitation : 51 815.05 € + section d'investissement : 209 499.16 €

Total cumulé : 261 314.21 €

Budget annexe des locaux commerciaux

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 26 615.00 € Dépenses réalisées : 21 338.49 €

Soit un résultat de : 5 276.51 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 38 721.99 € Dépenses réalisées : 19 581.45 €

Soit un résultat de : 19 140.54 €

Reprise déficit 2020 : - 24 433.99 €

Soit un résultat d'investissement de : - 5 293.45 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section exploitation : 5 276.51 € + section d'investissement : - 5 293.45 €

Total cumulé : - 16.94 €

Le résultat de clôture 2021, tous budgets confondus s'élève à +858 238.45 € (il était de 439 247.93 € en 2020)

► Après délibération, votes à l'unanimité pour valider les comptes administratifs 2021 sous la présidence du 1^{er} adjoint. Nota : le Maire sort de la salle au moment du vote et n'y participe pas.

4-Comptes de gestion 2021

Les comptes de gestion du budget principal et des 4 budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et locaux commerciaux) dressés pour l'exercice 2021 par la Comptable du Trésor public sont conformes aux comptes administratifs présentés par le maire et n'appellent aucune observation, ni réserve.

► Après délibération, votes à l'unanimité.

5-Affectation des résultats des comptes administratifs 2021

Selon les résultats constatés précédemment aux comptes administratifs 2021, l'affectation des résultats aux budgets primitifs 2022 s'effectue comme suit :

Budget principal de la commune :

-en Investissement Recettes, l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 228 565.32 € et au compte 001 : 161 130.68 €,
-en Fonctionnement Recettes, en report, au compte 002 : 142 037.20 €.

Budget annexe assainissement

-en Investissement Recettes, l'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 : 2 119,06 €,
-en Fonctionnement Recettes, en report, au compte 002 : 30 668.82 €.

Budget annexe transport scolaire

-en Investissement Recettes, l'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 : 15 030,28 €,
-en Fonctionnement Recettes, en report, au compte 002 : 17 389.82 €.

Budget annexe de l'Eau

-en Investissement Recettes, l'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 : 209 499.16 €,
-en Fonctionnement Recettes, en report, au compte 002 : 51 815.05 €

Budget annexe des locaux commerciaux

-en Investissement Dépense au compte 001, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) : 5 293.45 €,
-en Investissement Recettes au compte 1068 : 5 276.51 €.

► Après délibération, votes à l'unanimité.

6-Vote des budgets primitifs 2022

Budget principal de la commune :

Le budget prévisionnel du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 973 173.20 € Dépenses : 973 173.20 €

Section d'investissement :

Recettes : 908 753.94 € Dépenses : 908 753.94 €

Les dépenses d'investissement concerneront essentiellement la réalisation de l'aménagement paysager de l'aire de stationnement du Capeyrou (428 924 € travaux et maîtrise d'œuvre compris) et la préparation du projet de la nouvelle mairie (40 000 €)

Budget annexe assainissement

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 80 419.82 € Dépenses : 80 419.82 €

Section d'investissement :

Recettes : 18 470.88 € Dépenses : 18 470.88 €

Budget annexe transport scolaire

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie de transport scolaire pour l'exercice 2022 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 34 949.82 € Dépenses : 34 949.82 €

Section d'investissement :

Recettes : 28 980.10 € Dépenses : 28 980.10 €

Budget annexe de l'Eau

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie Eau pour l'exercice 2022 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 96 815.05 € Dépenses : 96 815.05 €

Section d'investissement :

Recettes : 261 594.21 € Dépenses : 261 594.21 €

En section d'investissement, 3 opérations sont inscrites : l'amélioration du réseau, l'achat de groupes électrogènes pour sécurisation alimentation électrique en cas de coupures longues (orages) et l'installation de bâches à incendie sur le haut de la commune

Budget annexe des locaux commerciaux

Le budget prévisionnel du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2022 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 31 608.00 € Dépenses : 31 608.00 €

Section d'investissement :

Recettes : 72 677.45 € Dépenses : 72 677.45 €

Les crédits seront essentiellement mobilisés pour réhabiliter la maison Gouzot.

Globalement, si les produits prévus sont réalisés, le Maire pense ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt en 2022 de façon à ne pas aggraver l'endettement de la commune et, ainsi, continuer sa diminution.

► Après délibération, votes à l'unanimité.

7-Avance du budget principal sur le budget annexe des locaux commerciaux

Le maire rappelle au conseil que pour la 2^e année consécutive le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe est nécessaire pour l'équilibre de ses opérations réelles.

Cette avance de 49 694.24 € se décompose de la façon suivante : 1 169.24 € pour l'équilibre du budget au titre de l'exercice 2022 + 48 525 € pour l'opération d'investissement « Travaux Maison Gouzot ».

Le Maire précise que ces avances de trésorerie seront remboursables, dès lors que la situation budgétaire du budget annexe le permettra.

► Après délibération, vote à l'unanimité.

8-Décisions du maire

Décision 4 du 02.03.22 : renouvellement autorisation précaire d'amarrage à un quai pour la saison des gabarres

9-Questions diverses

Néant

La séance est close à 20h31

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.